



L'association Hespul vient de publier une note de "décryptage et de positionnement" sur l'autoconsommation photovoltaïque. Celle-ci a pour objectif d'éclairer le débat sur le sujet afin « d'orienter les éventuelles mesures incitatives dans une direction qui ne soit pas contre-productive pour les différents acteurs de la filière », consommateurs et gestionnaires de réseau en particulier. Hespul met notamment en garde contre les risques de surconsommation d'électricité, contredisant les objectifs d'efficacité énergétique, et contre l'effet pervers d'une sous-exploitation des surfaces de toits disponibles, surtout en milieu urbain, à cause de la réduction

de la taille des systèmes. Elle questionne enfin l'efficacité technique, économique et écologique des solutions de stockage actuelles. L'association considère qu'il n'est pas souhaitable de soutenir l'autoconsommation chez les particuliers mais recommande de l'encourager en priorité dans le secteur tertiaire. En outre, il convient, selon elle, de favoriser les démarches d'autoconsommation collective plutôt qu'individuelle.



Le marché Saint-Charles de Perpignan verra bientôt sa seconde tranche photovoltaïque, entièrement dédiée à l'autoconsommation.



www.hespul.org/autoconsommation-opportunite-ou-vraie-fausse-piste/

LES ACTEURS DE LA FILIÈRE SERONT ENTENDUS...

La profession a finalement obtenu gain de cause auprès de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC). Début décembre, cette dernière avait mis en place un groupe de travail pour discuter d'un éventuel système de soutien à l'autoconsommation/autoproduction de l'électricité photovoltaïque établi dans le cadre de la future loi sur la transition énergétique. Anticipant la première réunion, Enerplan avait alors écrit une lettre ouverte à Philippe Martin, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, lui demandant de revoir la méthode de concertation proposée. 75 acteurs de la filière photovoltaïque s'étaient regroupés pour faire de même sur le site Mediapart, regrettant que « les PME soient sous-représentées, les

parlementaires et les maires pas invités, les pilotes d'expériences locales déjà menées oubliés, les associations de consommateurs et celles de défense de l'environnement ignorées, etc. » Ils déploreraient en outre que le pilotage de la concertation soit assuré par la DGEC et non par des parlementaires, et que le rapport émis suite à la concertation soit rédigé uniquement par elle. Les critiques ont été entendues, puisque la création d'un comité de relecture a finalement été décidée, auquel participera Enerplan. Richard Loyen, délégué général de l'association, se déclare satisfait : « Nous serons très vigilants à ce que les conclusions reprennent les éléments de consensus et de dissensus évoqués lors de la consultation. Les enjeux de la concertation sont extrêmement importants. »

ESPAGNE : « DES MÉCANISMES RESTRICTIFS ET DISCRIMINATOIRES »

La nouvelle loi sur l'énergie espagnole a été adoptée par le Parlement fin décembre et publiée dans la foulée. Conçue pour mettre fin au déficit important accumulé sur le marché de l'électricité national, elle instaure un mécanisme de soutien à l'autoconsommation jugé « restrictif et discriminatoire » par l'Association des industries photovoltaïques européennes (EPIA). Les installations en autoconsommation doivent en effet, entre autres, contribuer au financement des coûts du système électrique au même titre que les autres consommations. L'Association nationale des producteurs d'énergie photovoltaïque (Anpier) dénonce l'influence des grands opérateurs électriques peu favorables à l'autoconsommation et a écrit au ministre de l'Industrie et de l'Énergie José Manuel Soria pour lui demander d'engager une enquête sur les relations étroites entre les compagnies électriques et l'État.